

7.1.2.1 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, M. Pereira Dos Santos, Mme Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Crozat	à	M. Rougeron
Mme Gouveia	à	M. Chevré
Mme Do Souto	à	Mme Chambon
M. Renard	à	Mme Chevallier
Mme Terrasse	à	Mme Agogué
M. Franchina	à	M. Colpin

Etait absente : Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Délibération n° 2024/124

OBJET : Exercice 2025 - Vote du budget primitif du budget annexe de l'eau

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M49,*

La section de fonctionnement du budget primitif du budget annexe Eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 201 000,00 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe Eau s'équilibre en dépenses et en recettes à 170 500,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au service des finances.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 10 décembre 2024,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget annexe Eau tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 19 décembre 2024

Le Maire,
Francis Cammal

Pour extrait conforme
à Gien, le 20 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Nathalie Chambon


